

Pour une lecture plus conviviale, numériser ce code.



Crédit photo : le Nouvelliste

Pour la relance du Barrage Saint-Narcisse : une nouvelle étape qui se franchit !

Ce mardi 28 mai, en début d'après-midi, s'est tenue une conférence de presse qui est venue présenter le partenariat mis en place pour éventuellement déposer un dossier sur le projet de relance des activités du Barrage et de la Centrale de Saint-Narcisse.

La genèse de ce projet

À la fin de 2018, Hydro-Québec annonçait la mise en dormance de la Centrale de Saint-Narcisse. Selon leur évaluation du moment et du contexte énergétique du Québec qui laissait entrevoir des surplus d'électricité, de même que la nécessité de faire des rénovations majeures de cette centrale, il n'y avait pas de bonnes raisons de poursuivre l'exploitation de la centrale. Au début 2020, nous apprenions qu'Hydro comptait démanteler les installations, estimant le coût de leur remise en état à près de 200 M\$ (entre 180 et 220 M\$).

C'est lors d'une discussion au sein du conseil municipal, initiée par madame Nathalie Jacob, que naquit l'idée d'explorer la possibilité de reprendre cette centrale, et ce, dans le but de redémarrer la production d'électricité. Nous avons donc imaginé un projet de centrale communautaire, lequel pourrait apporter des revenus récurrents à la municipalité. Ce type de projet a déjà été réalisé et fonctionne actuellement ailleurs au Québec. De nombreuses communautés ont investi dans la production hydroélectrique et en retirent des bénéfices financiers annuels importants. Nous avons alors lancé « une bouteille à la mer » pour tenter d'intéresser un partenaire-opérateur qui pourrait accompagner la municipalité dans un tel projet. Nous avons effectivement obtenu une réponse positive de la part d'un opérateur « sérieux » dans le domaine des centrales hydroélectriques et qui est venu visiter des installations de Saint-Narcisse.

Suite page 2





Cette visite est venue confirmer l'hypothèse d'une réelle relance. Nous avons contacté Hydro-Québec pour leur demander de surseoir au projet de démantèlement, le temps d'évaluer si un dossier réaliste pouvait être déposé pour une relance. Nous avons, à de nombreuses reprises, essuyé des refus de la part des autorités d'Hydro-Québec, mais nous n'avons jamais lâché...

On nous fait part de la loi sur Hydro-Québec qui empêche la Société d'État de céder un actif ou de le vendre pour ensuite s'engager à racheter la production électrique par voie de contrat. Or, l'obtention d'un contrat ferme avec Hydro-Québec s'avère une condition essentielle à la mise en place d'un tel projet.

À l'automne 2022, la présidente-directrice générale Sophie Brochu lançait une nouvelle planification stratégique dans laquelle elle modifiait complètement le message sur les surplus d'électricité, mentionnant que le Québec est dès maintenant en grand besoin de nouvelles sources d'électricité. Le sort de la centrale de Saint-Narcisse n'est cependant pas revu par Hydro-Québec malgré ce nouveau contexte. Mais le vent tourne favorablement pour la mise en place d'un projet de centrale communautaire.

À la recherche d'un partenaire-opérateur

À l'automne 2022 et à l'hiver 2023, la municipalité a été sollicitée par de nombreuses entreprises qui avaient entendu parler de notre projet de relance.

Plusieurs entreprises sérieuses et bien établies, déjà actives dans le domaine de la production hydroélectrique nous ont fait des présentations et souhaitaient former un partenariat avec la municipalité.

Ces entreprises privées, en échange de leur expertise, souhaitaient obtenir une participation importante dans le financement (et les profits) lié à ce projet. **Je peux vous mentionner que les membres du conseil municipal ont consacré énormément de temps pour analyser ces différentes offres de partenariat et discuter des divers aspects de ce projet ambitieux. Le tout s'est fait avec rigueur, sérieux, ayant toujours en tête le mieux-être de nos concitoyens.**

C'est alors que nous avons été mis en contact avec une organisation située au Lac Saint-Jean, qui a réalisé la conception de cette mini centrale et qui opère le site de production hydroélectrique de Val-Jalbert. Cette centrale est la propriété d'une société en commandite, formée des MRC Domaine-du-Roy et Maria-Chapdelaine et de la communauté innue de Mashteuiatsh. Nous sommes allés à leur rencontre pour connaître certains ingrédients de leur modèle d'affaires. Nous avons été très agréablement surpris de leur collaboration. Nous avons finalement porté notre choix de partenariat avec cette organisation sans but lucratif qui appartient à la communauté innue de Mashteuiatsh et qui possède toute les ressources et l'expertise nécessaire pour mener à bien notre projet. Les personnes à la tête de cette organisation ont démontré à de nombreuses reprises leur capacité de développer, construire, rénover ou opérer des installations hydroélectriques.





Ils opèrent déjà avec succès 3 centrales au Lac Saint-Jean d'une puissance similaire à celle de la Centrale de Saint-Narcisse, en plus d'une petite centrale de 6 MW située à Shawinigan. Leur directeur, monsieur Marc Morin, possède une solide expertise, reconnue dans le monde de la production hydroélectrique, tant auprès des entreprises privées qu'auprès des représentants d'Hydro-Québec.

Un partenariat avec les communautés autochtones

Lors de nos discussions avec les représentants d'Hydro-Québec, on nous a clairement mentionné que pour être recevable, une proposition de projet devait avoir été soumise aux communautés autochtones. Tout projet de développement hydroélectrique ou énergétique doit nécessairement avoir été proposé aux communautés autochtones, en vertu de l'entente sur la *Réconciliation des Peuples*. La communauté « Atikamekw de Wemotaci » nous avait déjà approchés pour mentionner son intérêt de s'associer avec nous dans la mise en place d'un tel projet. Nous avons été aussi approchés par la nation Huron-Wendat, laquelle revendique aussi le territoire sur lequel nous sommes établis. De nombreuses rencontres ont eu lieu avec ces divers groupes afin de discuter du projet de relance des installations.

Après de nombreuses discussions, nous avons accepté la mise en place d'une société en commandite, formée de la municipalité Saint-Narcisse (30 % de la participation), de la MRC des Chenaux (10 % de la participation), des nations Atikamekw de Wemotaci, Hurons-Wendats et Innu de Mashteuiatsh à chacun 20 % de participation. L'opérateur du projet serait une organisation sans but lucratif qui appartient à la communauté innue de Mashteuiatsh, Développement PEK.

Cette association de communautés à 100 % publiques s'avèrerait, selon nous, le meilleur véhicule pour obtenir une entente à long terme avec Hydro-Québec, dans l'éventualité où le plan d'affaires de l'entité serait viable. La participation dans une organisation distincte de l'administration municipale viendrait diminuer les impacts légaux et fiscaux qui pourraient découler de l'opération du barrage et de la vente d'électricité à Hydro-Québec.

On doit rappeler que ce projet de relance, estimé par les représentants d'Hydro-Québec à près de 200 M\$, nécessitera des investissements importants qui viendra nous confirmer l'analyse détaillée des équipements, des coûts de rénovation et des travaux nécessaires pour redémarrer la centrale. Chaque partenaire devra investir en fonction de sa participation dans la société en commandite et retirera les profits éventuels en fonction de la même participation. Par exemple : la municipalité qui possède 30 % des parts devra assumer 30 % du coût de rénovation, mais recevra 30 % des profits qui s'en dégageront.

Les prochaines étapes

Maintenant que l'entité juridique est officiellement formée, Hydro-Québec accepte d'ouvrir les portes de ses installations pour que l'on puisse évaluer de façon réaliste, les investissements qui devront être consentis pour relancer les opérations. Car, si certaines installations sont en relativement bon état, d'autres équipements devront être rafraîchis de façon importante ou remplacés. On parle d'un chantier qui devrait s'échelonner sur une période de 24 mois avant la reprise des opérations. Chacun des partenaires devra faire une mise de fonds pour réaliser l'ensemble des études de faisabilité.





On parle d'environ 150 000 \$ d'investissement pour la municipalité de Saint-Narcisse. Nous avons toutes les raisons de croire que ce montant constitue le risque maximal qui sera à assumer par la municipalité, dans le cas où le projet ne puisse pas aller de l'avant, faute de rentabilité. Nous espérons que le coût global de rénovation des installations sera de beaucoup, moindre que les montants estimés par les autorités d'Hydro-Québec.

Avec en main le coût de réfection, le calcul de la production annuelle d'énergie et le rendement financier attendu par les partenaires du projet, nous serons en mesure de négocier un taux au kilowatt/heure directement avec Hydro-Québec, sans passer par un processus d'appel d'offres public. Hydro-Québec nous a indiqué tenir compte de la nature du partenariat allochtone-autochtone, le fait que 100 % des partenaires soient des communautés sans but lucratif, il sera plus facile d'accepter une négociation de gré à gré pour un contrat qui pourrait aller jusqu'à 40 ou 50 ans. Ce contrat serait indexé selon l'indice des prix à la consommation annuellement.

Nous prévoyons avoir en main le plan d'affaires du projet de réfection et redémarrage des opérations en début d'automne 2024, une fois que les expertises auront été menées dans chaque aspect des installations (turbines, conduite forcée, ouvrage de retenue d'eau, systèmes de contrôle, alternateurs, bâtiments, travaux de génie civil...).

Si tout va de l'avant, nous devons aussi tenter de minimiser les impacts sur la clientèle qui fréquente le Parc de la rivière Batiscan. Nous ne voulons pas faire fuir les campeurs et les utilisateurs qui vivront des inconvénients liés au bruit de la machinerie, au passage des camions, etc. Nous souhaitons prendre tous les moyens nécessaires pour réaliser ce dossier de la façon la plus harmonieuse possible.

Voilà ! Une étape qui se franchit ! Si vous souhaitez obtenir plus d'informations sur ce projet, vous êtes invités à participer à la prochaine séance publique du conseil municipal, laquelle aura lieu le mardi 4 juin prochain, à compter de 19 h 30, au sous-sol du bâtiment ÉTAB, situé au 290, rue Principale.

Au plaisir de vous rencontrer,

Guy Veillette, maire

